

## SOMMAIRE DE DIRECTION

Parmi les différentes activités économiques européennes qui seront touchées de plein fouet par Europe 1992, le secteur de l'agro-alimentaire occupe une place importante vu sa situation actuelle et son évolution passée.

Bien que la politique agricole de la CE ait déjà permis depuis longtemps la circulation des produits agricoles sans barrière tarifaire intra-CE, il n'en reste pas moins que les produits transformés continuent d'être freinés aux frontières par différents standards, normes et contrôles spécifiques. Cela a eu comme conséquences de laisser ce secteur se développer le plus souvent à l'intérieur des frontières nationales, créant ainsi des entreprises d'envergure nationale plutôt que multinationale, un nombre relativement grand de petites entreprises, une surcapacité importante et une efficacité restreinte.

Europe 1992, ouvrant les frontières intra-CE, soit par harmonisation ou acceptation commune des normes et standards, vise à atteindre une plus grande efficacité. L'accès libre à un marché de 325 millions d'habitants devrait favoriser la concentration et les économies d'échelle.

L'industrie agro-alimentaire canadienne est relativement peu en contact avec l'Europe des 12, tant par les exportations et les importations que les investissements. Les États-Unis ont constitué le principal débouché de l'industrie canadienne et le libre-échange risque d'accroître cette importance. Toutefois, ce qui risque de se passer avec Europe 1992 ouvre des dimensions nouvelles à cette industrie. De nouveaux débouchés et aussi des risques sont susceptibles d'apparaître :

- occasions dues à une possibilité d'accès à un marché de 325 millions d'habitants avec des normes et des standards communs;
- occasions de s'implanter sur ce marché grâce aux mouvements de fusion et de concentration en cours;
- occasions de détecter des créneaux intéressants, dues à une plus grande standardisation mondiale des habitudes de consommation;
- risques que dans certains secteurs les normes et les standards (normes phytosanitaires, contrôles vétérinaires), influencés par les mouvements écologiques, soient plus contraignants pour les exportateurs des pays tiers; et
- risques que les industries canadiennes subissent une concurrence plus forte de la part des industries européennes sur le marché national et les marchés d'exportation du Canada.

Face à cela, l'industrie agro-alimentaire canadienne aurait intérêt à se donner dès maintenant les stratégies d'action suivantes.

- Investir rapidement dans la CE pour les entreprises qui en ont les moyens; en agissant ainsi, elles profiteront de meilleurs débouchés.